dant les campagnes électorales et, aujourd'hui, Russie, sous le règne communiste, où les nous en entendons parler au Parlement.

Le gouvernement reconnaît donc que le crédit agricole n'était pas suffisant dans le passé et aujourd'hui, on suggère, dans le bill C-100, d'augmenter les sommes prêtées aux cultivateurs et même de consentir des prêts à des cultivateurs qui aimeraient établir des membres de leur famille sur des terres.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu connaissance du cas d'un cultivateur âgé de 47 ou 48 ans, qui a soumis une demande pour un prêt à la Société du prêt agricole fédéral. On a refusé sa demande justement parce qu'il dé-

passait l'âge de 45 ans.

Aujourd'hui, on ne mentionne pas dans le présent projet de loi si les cultivateurs pourront obtenir des prêts, indépendamment de leur âge. Par ailleurs, nous savons que lorsqu'ils sont rendus à l'âge où ils touchent la pension de vieillesse, ils ne s'occupent plus de la terre et qu'ils ne demanderont certainement pas un prêt agricole.

Lorsqu'un homme âgé de 46 ou 47 ans se voit refuser un prêt parce qu'il dépasse l'âge de 45 ans, je suis d'avis qu'à ce moment-là, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture devraient voir à ce que cet état de choses ne se répète plus dans notre pays, surtout dans notre province.

Monsieur l'Orateur, tout le monde reconnaît que l'agriculture et les cultivateurs sont actuellement aux prises avec une misère intolérable. De tous les coins du Canada, et surtout de ceux de l'Est, parce que ce sont justement les régions de l'Est qui ont été le moins aidées dans le passé, nous entendons les agriculteurs se plaindre du traitement qu'ils reçoivent; nous voyons d'autres agriculteurs quitter leur terre parce qu'ils ne peuvent plus y gagner leur vie et sont obligés de s'expatrier et d'aller travailler dans des usines ou des mines. Cela, justement parce que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, n'ont pas été à la hauteur de la situation pour aider l'agriculture.

C'est tellement vrai que le ministre de l'Agriculture de la province de Québec, par exemple, déclarait, il n'y a pas longtemps, qu'il y avait 34,000 terres de trop dans la province de Québec, 34,000 cultivateurs qui ne peuvent pas vivre de leur ferme, 34,000 cultivateurs qui constituent, en d'autres termes, un embarras pour le ministère de l'Agriculture de la province de Québec et du

A ce moment-là, on suggère à un gros cultivateur d'acheter les petites terres de ceux qui ne peuvent pas réussir et d'employer ensuite ces gens sur leur ferme, selon une formule du plan ARDA. Par le fait même, un cultivateur demeurerait propriétaire et les autres deviendraient du personnel à gage, un peu comme ce que nous pouvons voir en

fermes appartiennent à l'État et les cultivateurs deviennent des employés d'État.

Or, nous savons le fiasco monumental qui a résulté de la centralisation des fermes en Russie. La même chose se produira ici, au Canada, où nous avons des ministres de l'Agriculture qui semblent vouloir à tout prix s'engager dans cette voie, en démunissant le petit cultivateur de sa ferme au lieu de l'aider à y vivre. Dans le même temps, nous voyons des économistes au service du ministère de l'Agriculture, et même des agronomes, faire des plans pour les agriculteurs et les cultivateurs. Au lieu de donner à ces gens le moyen d'établir leur propre plan, on leur en impose un, même s'il ne les satisfait pas du tout. On dit au cultivateur comment organiser sa vie au lieu de lui donner le moyen de le faire comme bon lui semble.

On voit des hommes qui se croient descendus du ciel venir renseigner les cultivateurs et les agriculteurs, leur donner des ordres, leur imposer ou suggérer la planification de leur ferme, la planification de leur production et l'organisation de la vente de leurs produits.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il serait simple de venir en aide à l'agriculteur en lui laissant sa liberté totale d'organiser sa ferme comme il l'entend, mais en lui donnant les moyens de le faire, sans l'acculer toujours à la dernière miette de pain, comme on le fait aujourd'hui, dans la province de Québec comme dans l'Est du Canada.

Monsieur l'Orateur, le bill C-100 peut encore temporairement aider les agriculteurs; il y a un nombre considérable d'agriculteurs qui ont contracté des prêts agricoles, soit fédéral, soit provincial, et qui ont toutes les difficultés du monde à faire face à leurs obligations. Ces agriculteurs ont été obligés de demander des délais pour effectuer leurs paiements au palier fédéral et ont eu toutes les misères du monde à obtenir ces prêts agricoles dans la province de Québec. Il y a eu des cas, dans nos régions et dans toute la province de Québec, où le ministère de l'Agriculture fédéral ne s'est même pas donné la peine de faire des recherches ni d'aller sur les lieux voir ce qui se passait quand un fermier avait demandé un prêt agricole fédéral. On allait au prêt agricole provincial, on revenait à la Société du prêt agricole fédéral; on se relançait la balle de l'un à l'autre, on renvoyait le cultivateur de Caïphe à Pilate, on ne savait pas quoi lui suggérer et on lui disait: Temporise, temporise et ton cas sera réglé.

Depuis au moins 25 ans que le prêt agricole existe dans la province de Québec et dans tout le Canada; l'agriculture d'ajourd'hui est encore dans le même marasme que durant les années 1932, 1933 et 1934. Or, que nous présente-t-on? Un bill C-100, en nous disant: Nous allons sauver l'agriculteur cana-